



<b>Région :</b>	<b>N° de contrat :</b> ..... Cocher une seule des cases suivantes :
<b>Département :</b>	<input type="checkbox"/> Nouveau contrat
<b>Sous-préfecture :</b>	<input type="checkbox"/> Mise à jour d'un ancien contrat daté du .....
<b>Village :</b>	

**CONTRAT DE MISE EN GARANTIE D'UNE PARCELLE EN PRODUCTION CONTRE L'OBTENTION D'UN PRÊT**

**1 PARTIES AU CONTRAT**

**Entre les soussignés**

<b>Personne physique</b> <input type="checkbox"/>	<b>Personne morale</b> <input type="checkbox"/>	<b>Famille</b> <input type="checkbox"/> <b>Groupement informel</b> <input type="checkbox"/>
Nom et prénom(s)	Dénomination	Nom de la famille ou du groupement
Nom et prénom(s) du père	N° d'enregistrement	Nombre de personnes de la famille ou du groupement
Nom et prénom(s) de la mère	Nom et prénom(s) du représentant	Nom et prénom(s) du représentant
Homme <input type="checkbox"/> ou Femme <input type="checkbox"/> Nature et n° pièce d'identité	Homme <input type="checkbox"/> ou Femme <input type="checkbox"/> Nature et n° pièce d'identité	Homme <input type="checkbox"/> ou Femme <input type="checkbox"/> Nature et n° pièce d'identité
Né(e) le                    à	Né(e) le                    à	Né(e) le                    à
Adresse	Adresse	Adresse
Tél	Tél	Tél

**Ci-après dénommé « l'emprunteur » et,**

<b>Personne physique</b> <input type="checkbox"/>	<b>Personne morale</b> <input type="checkbox"/>	<b>Famille</b> <input type="checkbox"/> <b>Groupement informel</b> <input type="checkbox"/>
Nom et prénom(s)	Dénomination	Nom de la famille ou du groupement
Nom et prénom(s) du père	N° d'enregistrement	Nombre de personnes de la famille ou du groupement <sup>1</sup>
Nom et prénom(s) de la mère	Nom et prénom(s) du représentant	Nom et prénom(s) du représentant
Homme <input type="checkbox"/> ou Femme <input type="checkbox"/> Nature et n° pièce d'identité	Homme <input type="checkbox"/> ou Femme <input type="checkbox"/> Nature et n° pièce d'identité	Homme <input type="checkbox"/> ou Femme <input type="checkbox"/> Nature et n° pièce d'identité
Né(e) le                    à	Né(e) le                    à	Né(e) le                    à
Adresse	Adresse	Adresse
Tél	Tél	Tél

**Ci-après dénommé « le prêteur ».**

L'emprunteur est-il le détenteur du droit foncier<sup>1</sup> sur la parcelle ? Oui  Non

Si la réponse est non, la troisième partie au contrat est la suivante :

Personne physique <input type="checkbox"/>	Personne morale <input type="checkbox"/>	Famille <input type="checkbox"/> Groupement informel <input type="checkbox"/>
Nom et prénom(s)	Dénomination	Nom de la famille ou du groupement
Nom et prénom(s) du père	N° d'enregistrement	Nombre de personnes de la famille ou du groupement <sup>1</sup>
Nom et prénom(s) de la mère	Nom et prénom(s) du représentant	Nom et prénom(s) du représentant
Homme <input type="checkbox"/> ou Femme <input type="checkbox"/> Nature et n° pièce d'identité	Homme <input type="checkbox"/> ou Femme <input type="checkbox"/> Nature et n° pièce d'identité	Homme <input type="checkbox"/> ou Femme <input type="checkbox"/> Nature et n° pièce d'identité
Né(e) le à	Né(e) le à	Né(e) le à
Adresse	Adresse	Adresse
Tél	Tél	Tél

Ci-après dénommé « le détenteur du droit foncier ».

## 2 INFORMATIONS SUR LA PARCELLE EN PRODUCTION OBJET DU CONTRAT

Localisation dans le territoire du village :	Statut du terrain
Croquis de la parcelle <sup>2</sup> : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Le terrain dispose d'un certificat foncier : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON. Si oui, N° de CF :
Superficie de la parcelle mise en garantie, en ha : <input type="checkbox"/> Superficie déclarée <input type="checkbox"/> Mesurée, préciser la méthode de la mesure :	Le terrain est titré <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON. Si oui, N° de TF : <i>Si terrain certifié :</i> <input type="checkbox"/> Certificat foncier individuel <input type="checkbox"/> Certificat foncier collectif <i>Si terrain certifié ou titré :</i> - le contrat porte <input type="checkbox"/> sur l'ensemble de la parcelle <input type="checkbox"/> Sur une partie de la parcelle - n° IDUFCl (si attribué) :
Existence d'une servitude sur le terrain objet du contrat <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON. Si oui, en préciser la nature :	<i>Si terrain non certifié et non titré, préciser son statut :</i> <input type="checkbox"/> Coutumier <input type="checkbox"/> Concédé (sans TF) <input type="checkbox"/> Autre, à préciser :

<sup>1</sup> Le détenteur du droit foncier est aussi parfois appelé "le propriétaire coutumier" ou le "tuteur".

<sup>2</sup> Si oui, le croquis doit être joint au présent contrat.

### **3 DÉCLARATIONS DES PARTIES**

Le détenteur du droit foncier déclare sur l'honneur :

- Que les informations sur son identité renseignées sur ce contrat sont justes et sincères.
- Qu'il a la pleine capacité d'exercer ses droits et obligations.
- Que les droits qu'il dit avoir pour conclure le présent contrat existent et sont réguliers et qu'il n'agit pas en fraude des droits appartenant à sa famille ou en fraude des droits d'une autre personne.
- Qu'il n'existe aucune restriction ni aucun obstacle, d'ordre légal ou conventionnel, à la libre disposition du bien objet des présentes.

L'emprunteur déclare sur l'honneur :

- Que les informations sur son identité renseignées sur ce contrat sont justes et sincères.
- Qu'il a la pleine capacité d'exercer ses droits et obligations.
- Que les droits qu'il dit avoir pour conclure le présent contrat existent et sont réguliers et qu'il n'agit pas en fraude des droits appartenant à sa famille ou en fraude des droits d'une autre personne.
- Qu'il n'existe aucune restriction ni aucun obstacle, d'ordre légal ou conventionnel, à la libre disposition du bien objet des présentes.
- Et (choisir une seule option) :
  - qu'il est le détenteur du droit foncier sur la parcelle ou le représentant des détenteurs de ce droit foncier.
  - qu'il détient un droit de mise en valeur de la parcelle en vertu d'un accord passé avec le détenteur du droit foncier (son tuteur).

Le prêteur déclare sur l'honneur :

- Que les informations sur son identité renseignées sur ce contrat sont justes et sincères.
- Qu'il a la pleine capacité d'exercer ses droits et obligations.

### **4 DISPOSITIONS GÉNÉRALES AU CONTRAT**

- Le présent contrat devra être exécuté de bonne foi par chacune des deux parties.
- Les deux parties s'engagent à respecter les us et coutumes du village.
- Si un Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR) existe dans le village, les deux parties doivent obligatoirement lui donner une copie du contrat.
- Si l'une des deux parties ne respecte pas ses obligations, l'autre peut demander la rupture du contrat.
- La résiliation du contrat peut se faire avec l'accord des parties avant la fin du contrat.
- En cas de décès de l'emprunteur, ses héritiers auront les mêmes obligations que le défunt envers le prêteur et devront respecter le présent contrat.
- En cas de décès du prêteur, ses héritiers bénéficieront du contrat à la place du défunt dans les mêmes conditions ou pourront demander la rupture du contrat.
- Le prêteur ne pourra céder son droit résultant du présent contrat qu'avec l'accord exprès du détenteur du droit sur la parcelle. Pour être valable, toute cession doit être passée et constatée par écrit.
  
- La résolution des litiges relatifs à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat doit se faire dans l'ordre suivant :
  - 1) Recherche d'un règlement à l'amiable entre les deux parties.
  - 2) Saisie de l'instance villageoise compétente (Comité villageois de gestion foncière rurale, Chef de Village, etc.) afin qu'elle tranche le litige si le litige n'a pas été résolu à l'amiable entre les 2 parties.
  - 3) Saisie du Sous-Préfet de la Sous-Préfecture où se trouve le terrain si le litige n'a pas été résolu au niveau villageois dans les délais attendus ou si la décision est contestée.
  - 4) Saisie du Préfet de la Préfecture où se trouve le terrain si le Sous-Préfet n'a pas tranché le litige dans le délai attendu ou si sa décision est contestée.
  - 5) En dernier recours, saisie du Tribunal compétent si le Préfet n'a pas tranché le litige dans les délais ou si sa décision est contestée.

### **5 OBJET DU CONTRAT**

**L'emprunteur met en garantie la parcelle en production objet du présent contrat contre l'obtention d'un prêt consenti par le prêteur. Ce dernier bénéficie des fruits de la parcelle en production pendant toute la durée du contrat.**

### **6 MONTANT DU PRÊT CONSENTI**

La somme du prêt (montant en chiffres et en lettres) est de : .....

.....

## 7 DURÉE DU CONTRAT

Le prêteur bénéficie des fruits de la parcelle pendant une durée maximum de : .....

Si l'emprunteur rembourse la totalité du prêt avant le durée prévue, un accord devra être trouvé par les parties.

## 8 ENGAGEMENTS DES PARTIES<sup>3</sup>

### 8.1 OBLIGATIONS DU DÉTENTEUR DU DROIT FONCIER

- Garantir au prêteur les conditions pour une exécution paisible et tranquille des travaux de création, d'entretien et d'exploitation de la parcelle ;
- Rétablir l'emprunteur dans ses droits initiaux à l'issue du présent contrat ;
- Ne pas donner ou vendre le terrain avant la fin du contrat sans en informer le prêteur et l'emprunteur, lesquels, malgré le don ou la vente conserveront leurs droits contractuels ;
- En cas de vente de la parcelle pendant la durée du contrat, le détenteur de droit foncier informe prioritairement le prêteur ;
- Autres : .....

### 8.2 OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

- Ne pas céder son droit d'exploitation de la parcelle à un tiers avant la fin du contrat ;
- L'emprunteur s'engage à informer ses héritiers et sa famille de l'existence de ce contrat.
- Informer le détenteur du droit foncier du présent contrat et obtenir son consentement écrit avant la signature du contrat (s'il n'est pas lui-même le détenteur du droit foncier) ;
- Autres : .....

### 8.3 OBLIGATIONS DU PRÊTEUR

- Verser à l'emprunteur la somme prévue au contrat ;
- Permettre au détenteur du droit foncier et à l'emprunteur de visiter la parcelle ;
- Restituer le terrain en bon état d'entretien à la fin du contrat ;
- Utiliser uniquement le terrain pour les usages suivants (les usages non mentionnés ci-dessous sont interdits sauf accord préalablement obtenu de la part du détenteur du droit foncier) :  
(Cocher les cases pertinentes suivantes ou supprimer les options non pertinentes)
- Cultures vivrières ou fourragères (*Précision éventuelle sur les types de cultures vivrières autorisées*) : .....
- .....
- Cultures pérennes (*Précision éventuelle sur les types de cultures pérennes autorisées*) : .....
- .....
- Autres activités (préciser) : .....
- Autres obligations du prêteur : .....

### 8.4 LOYER

Est-il prévu qu'un loyer soit versé au détenteur du droit foncier au cours du présent contrat ? Oui  Non

Si oui, ce loyer sera payé par :  l'emprunteur.  le prêteur.

Ce loyer est payé de façon : mensuelle  annuelle .

Le montant du loyer est de .....  
(prix en chiffres et en lettres)

Si le contrat prend fin entre deux échéances du loyer, une part de loyer doit être versée au détenteur du droit foncier. Cette part de loyer est calculée proportionnellement au ratio du nombre de jours écoulés depuis la dernière échéance de loyer sur le nombre de jours entre 2 échéances.

Si une révision du montant du loyer est prévue, en préciser les conditions (fréquence de révision, indexation du prix, etc.) : .....

<sup>3</sup> On précisera dans cette partie qui assure l'entretien de la parcelle, le travail de récolte et la vente de la récolte.

**9 LISTE DES ANNEXES AU PRESENT CONTRAT<sup>4</sup>**

**10 NOMBRE D'EXEMPLAIRES**

Le présent contrat est établi en **4** exemplaires originaux destinés à l'emprunteur, au prêteur, au détenteur du droit foncier et au CVGFR<sup>5</sup>.

*Fait à ..... (Lieu de signature), le ..... (Date de signature)*

**11 SIGNATURE DES PARTIES**

**L'emprunteur  
Signature et empreinte**

**Le prêteur  
Signature et empreinte**

**12 SIGNATURE DU DÉTENTEUR DU DROIT FONCIER<sup>6</sup>**

**Le détenteur du droit foncier  
Nom, Signature et empreinte**

**13 SIGNATURE DES TÉMOINS**

**De l'emprunteur  
Nom, Signature et empreinte**

**Du prêteur  
Nom Signature et empreinte**

**14 SIGNATURE DU PRESIDENT DU CVGFR<sup>5</sup>**

**Le Président du CVGFR  
Nom, Signature et empreinte**

---

<sup>4</sup> Les annexes seront obligatoirement jointes aux originaux et copies du présent contrat. Exemples de type d'annexes pouvant être jointes au contrat : croquis du terrain ; procuration ; autres clauses spécifiques au contrat, etc. Si une personne signe le présent contrat en tant que représentant d'une famille ou d'un groupement, une procuration indiquant qu'il est mandaté par la famille ou le groupement doit figurer parmi les pièces jointes au contrat.

<sup>5</sup> S'il en existe dans le village.

<sup>6</sup> Cette signature est obligatoire si l'emprunteur n'est pas le détenteur du droit foncier. S'il est le détenteur du droit foncier, cette signature n'est pas nécessaire.